



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2021-103**

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2021

Sommaire

PREFECTURE DE LA GIRONDE / Cabinet - PSI

33-2021-05-31-00005 - Arrêté portant fermeture totale et définitive des micro-crèches « LA COURTE ECHELLE » situées 5 rue Jean MERMOZ 33290 BLANQUEFORT et 23 rue des Lauriers 33450 MONTUSSAN (3 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2021-05-31-00005

Arrêté portant fermeture totale et définitive des
micro-crèches « LA COURTE ECHELLE » situées 5
rue Jean MERMOZ 33290 BLANQUEFORT et 23 rue
des Lauriers33450 MONTUSSAN



**ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE TOTALE ET DEFINITIVE DES MICRO-CRECHES « LA COURTE
ECHELLE » SITUEES 5 RUE JEAN MERMOZ 33290 BLANQUEFORT ET 23 RUE DES LAURIERS
33450 MONTUSSAN**

**La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
préfète de la Gironde,**

Vu les articles L2324-1 à 4 du code de la santé publique ;

Vu les articles R2324-16 à 48 du code de la santé publique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L121-1 et L122-1 ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2017 du Président du Conseil Départemental autorisant l'ouverture de la micro-crèche « la courte échelle » située 5 rue Jean Mermoz, 33290 Blanquefort ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2019 du Président du Conseil Départemental autorisant l'ouverture de la micro-crèche « la courte échelle » située 23 rue des Lauriers 33450 à Montussan ;

Vu le courrier du 28 mai 2021 du Directeur Général des Services Départementaux demandant la fermeture définitive des micro-crèches « la courte échelle » sis 5 rue Jean Mermoz 33290 Blanquefort, et sis 23 rue des Lauriers 33450 Montussan, sur le fondement de l'article L2324-3 du code de la santé publique ;

Considérant que le service départemental de PMI a reçu une plainte du 10 juillet 2020 d'un collectif de 6 professionnels ayant exercé à la micro-crèche « la courte échelle » de Blanquefort et dénonçant des comportements alarmants du gestionnaire, M. Farid Bouabbas, « envers les enfants, les familles et le personnel » ;

Considérant qu'une visite sur place par les services de la PMI, le 23 juillet 2020, a permis de mettre en avant de nombreux manquements à la sécurité et le non-respect du cadre réglementaire dans la composition de l'équipe ;

Considérant que M. Farid Bouabbas était rendu destinataire d'une mise en demeure de mise en conformité le 3 août 2020 ;

Considérant que M. Farid Bouabbas était reçu le 11 août 2020 dans les locaux du département et qu'un nouveau courrier lui était adressé le 14 août 2020 afin de formaliser ses engagements pris lors de cet entretien ;

Considérant que malgré ces éléments, une nouvelle visite du médecin de PMI de secteur, en date du 19 mai 2021, en présence de M. Farid Bouabbas, a mis en évidence de nouveaux dysfonctionnements graves en termes de prise en charge des enfants accueillis ; de maltraitance induite par les exigences de M. Farid Bouabbas qui pose des injonctions de fonctionnement inadaptées au personnel et ce au détriment des besoins et du respect des rythmes des enfants accueillis ; de non-respect de la réglementation ;

Considérant que ces faits ont été confirmés par une plainte téléphonique du 20 mai 2021 auprès du médecin PMI, par une professionnelle dénonçant, en plus des éléments précités, des faits de harcèlements envers l'équipe et des attitudes éducatives inadaptées de M. Bouabbas envers les enfants ;

Considérant que le 26 mai 2021 le médecin PMI de secteur était informé par le commissariat de Cenon qu'une plainte avait été déposée contre M. Farid Bouabbas par une des salariées de Blanquefort pour harcèlement, stipulant de plus qu'il dormirait et s'alcooliserait sur place ;

Considérant en outre, s'agissant de la micro-crèche de Montussan, la visite du médecin de PMI du 27 avril 2021 ayant mis en évidence des manquements à la réglementation (accueil en surnombre, turn-over régulier, équipe fragilisée) ;

Considérant les différentes plaintes déposées par les parents des enfants pris en charge dans les micro-crèches « la courte échelle » situées à Blanquefort et Montussan et gérées par M. Farid Bouabbas ;

Considérant que les faits reprochés sont susceptibles de mettre en danger les enfants accueillis en menaçant leur santé physique ainsi que leur éducation et constituent des infractions aux lois et règlements relatifs aux établissements accueillant des enfants de moins de six ans ;

Considérant qu'il a été fait usage de la procédure contradictoire prévue par l'article L121-1 du code des relations entre le public et l'administration, par l'organisation d'une première visite le 23 juillet 2020 ; d'un entretien de M. Farid Bouabbas le 11 août 2020 dans les locaux du département suite à la mise en demeure de mise en conformité avec ses obligations légales et réglementaires ; d'une seconde visite du médecin PMI de secteur du 19 mai 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont prononcées les fermetures totales et définitives des deux micro-crèches « la courte échelle » situées 5 rue Jean Mermoz 33290 Blanquefort et 23 rue des Lauriers, 33450 Montussan ;

Article 2 – Conformément à l'article L2324-3 du code de la santé publique, les fermetures totales et définitives valent retrait des autorisations délivrées par le Conseil départemental de la Gironde ;

Article 3 – Voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux qui sera porté devant le tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet 33000 BORDEAUX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressé et de sa publication pour les tiers ;

Article 4 – Exécution de l'arrêté

La directrice de cabinet de la Préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde et adressé au Président du Conseil départemental de la Gironde, la colonelle commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Gironde ; aux Maires de Blanquefort et de Montussan et au Directeur de la CAF de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **31 MAI 2021**

La préfète,



Fabienne BUCCIO